

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2018

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 609)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
M. Straumann

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique européenne est aujourd'hui mal comprise par nos concitoyens car elle n'est pas incarnée par un élu identifiable. Il serait préférable d'instituer autant de circonscription que d'élus au Parlement européen.